L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 3 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
choisis par la CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:

Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " — THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " — JOHN MOORE.

Législature d'Etat.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

WHIGS ATTENTION.

Une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES WHIGS de la Paroisse d'Orléans, aura lieu VENDREDI, 3 Juillet, à 7 heures et demie, dans la rue du Canal entre les rues Chartres et Royale. Tous ceux qui sont en faveur de *HARRISON ET DE LA REFORME* sont invités à y assister.

Par ordre du Comité central Whig.
THOMAS URQUHART, Président.
J. WALTON, W. H. WHITT, } Secrétaires.

Nous appelons l'attention des WHIGS de notre ville sur une Assemblée qui doit avoir lieu ce soir, à 7 heures et demie, dans la rue du Canal, entre Chartres et Royale. Il est à souhaiter que tous les amis de HARRISON et de la REFORME y soient présents. M. Balie Peyton et plusieurs autres orateurs prendront la parole. N'oublions pas que le moment décisif approche.

L'ADMINISTRATION SOUS PROTET.

Une traite de $10,060, tirée par le trésor public sur le collecteur des Douanes de notre port, a été protestée avant hier faute de paiement.

Ainsi le gouvernement modèle des *soit-disant démocrates*, est en état de faillite! Voilà où ont abouti en définitive ces *expériences* financières qui devaient nous donner le meilleur des systêmes de circulation, et sur lesquelles le parti vanocrate avait basé ses espérances de succès!

De tels faits parlent plus haut que l'éloquence de M. Benton et de ses commentateurs.

Lorsque M. Van Buren est arrivé au pouvoir, non seulement il n'y avait plus de dette publique, mais un excédant de revenu avait été en partie distribué aux Etats. Nous disons en partie, parce que le dernier terme n'a pu être payé. Depuis lors les finances ont été administrées de telle manière qu'il a été créé une dette publique de vingt millions de piastres sans guerre étrangère, ni sans fléaux du ciel; et voici maintenant qu'on fait protester ses traites! Et d'imprudents flatteurs parlent encore du crédit public maintenu par M. Van Buren!

Que doit-on penser d'un gouvernement qui agit ainsi? Le moindre reproche qu'on puisse lui adresser n'est-il pas celui d'incapacité?

Disons-le, une pareille administration n'a plus aucun droit à la confiance du peuple.

Les élections prochaines prouveront aux plus incrédules que cette opinion est celle de la majorité.

INCONSEQUENCE DES LOCO-FOCOS.
E. D. WHITE—J. R. GRYMES.

Les Vanocrates ne se piquent point d'être conséquens. Chaque jour on s'aperçoit davantage combien leur conduite diffère de leurs paroles, et cette circonstance seul devrait suffire pour les faire apprécier équitablement.

Ils recommandent l'économie et ils se livrent aux prodigalités les plus extravagantes; ils sont à les entendre partisans des droits des Etats, et ils empiètent incessamment sur ces droits; ils soutiennent qu'on doit accorder le moins d'influence possible au pouvoir exécutif et pourtant ils lui accordent chaque jour une influence si grande qu'elle met en danger les libertés publiques; ils déclament contre les banques, et pourtant ils créent partout des banques à profusion; ils font la guerre au crédit et pourtant ils ne vivent qu'au moyen du crédit; ils ne veulent voir d'autre circulation que celle du numéraire et dans les Etats où ils sont tout-puissans, comme dans le Mississipi, il n'y a qu'une circulation de papier à peu près sans valeur.

Mais voici une nouvelle inconséquence. Les partisans du pouvoir de la Paroisse d'Orléans s'opposent à la réélection de M. E. D. White parce qu'il s'est prononcé en 1839 contre le fameux *Bill pour bouleverser les chartes des Banques*, et cependant ils portent sur leur *ticket* pour la Législature J. R. Grymes qui, en 1838, combattit ce même Bill.

E. D. White et J. R. Grymes ont tous les deux également repoussé le Bill des Banques de 1838, l'un en le combattant de sa parole et de son vote, dans la Chambre comme Représentant, l'autre en le frappant de son véto comme Gouverneur. D'où vient donc que le parti du pouvoir fasse un crime à White de son opposition à ce bill et qu'il place Grymes au nombre de ses candidats malgré son opposition à ce même Bill? l'inconséquence est évidente.

En bonne logique si, aux yeux des Vanocrates, M. White est coupable pour avoir repoussé le Bill de 1838, Mr. Grymes doit l'être aussi, puisqu'il l'a également repoussé.

Si, au contraire, le parti du pouvoir trouve que M. Grymes n'est pas coupable pour avoir repoussé ce Bill, M. White ne doit pas l'être davantage: car il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures pour apprécier un même fait.

Il résulte de là, évidemment, que les assurances et les protestations des hommes du pouvoir manquent de sincérité et que le peuple doit s'en méfier.

Quelques défenseurs de l'administration ont le triste courage d'insinuer que le malaise dont nous nous plaignons n'existe pas, ou que s'il existe, il n'affecte que la Louisiane.

Malheureusement il n'est que trop évident que la misère est grande, et que de plus elle est générale: prétendre le contraire, c'est insulter à notre malheur et à nos souffrances.

Les seuls qui ne souffrent pas maintenant sont les usuriers de profession et les fonctionnaires du gouvernement; parceque les premiers exploitent la misère publique et les derniers touchent régulièrement leurs salaires quelle que soit la détresse des gouvernés.

Pour ces deux classes de la population on conçoit "que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles;" mais pour la population laborieuse, pour les masses qui se voient ruinées et n'ont d'autre perspective que la misère, il faut un changement radical et non des paroles mielleuses.

Et ce changement ne pourra s'effectuer qu'en votant pour le ticket *et pour tout le ticket* du parti de Harrison et de la réforme.

Quand nous écrivions ce matin un article intitulé: "LE GOUVERNEMENT SOUS-PROTET," nous ne savions pas encore qu'un fait du genre de celui que nous signalons, s'était déjà passé dans notre ville. Voici ce fait:

Une traite de *neuf cent quatre-vingt-dix neuf piastres et vingt-huit cents*, tirée par Amos Kendall, le 23 mai dernier, sur M. Wm. McQueen, Maître de Poste à la Nlle.-Orléans, au profit de M. Beal et Richmond, a été protestée, le 29 juin, faute de paiement par M. Jules Mossy, notaire public, et a été retournée au Nord.

ASSEMBLEE WHIG DE LA 3me MUNICIPALITE.

Le bureau du meeting whig de mardi dernier était composé comme suit.

Président, M. Martin Duralde.

Vice Présidens:

MM. Philippe Guesnon, J. B. Dolliolle,
William Turner, John Culbertson,
Thomas Banks, James Frêret,
Zénon Cavelier, George Y Bright,
S. M. Duecros, A. Guillet,
Hortaire Frémé, J. B. Lefe,
Capt. Stockton, L. U. Gaiennié,
Louis de Fériet, Casimir Prieto.

Secrétaires

Fergus Gardère, S. M. Coiron,
Theo. Guyol, J. R. Vienne.

Les personnes suivantes furent nommées par le président pour présenter des résolutions à l'assemblée.

MM. Augustin Vivant, Charles Caffin,
Alex. Lesseps, Gabriel de Fériet,
A. D. Guesnon, John L. Thielen,
Benoit Cerne, L. A. Séré,
Hermogène Castrelle, J. F. Duquery,
Fred. [illegible], Louis Reggio,
Peter [illegible], [illegible]
A. [illegible].

Résolutions présentées par le comité et adoptées par acclamation:

Attendu que la situation actuelle du pays, l'embarras dans lequel se trouve le commerce, la gêne pécuniaire qui a frappé toutes les classes de la société, prouvent évidemment à tout homme qui n'est pas aveuglé par l'esprit de parti, qu'il existe un vice radical dans l'administration de nos affaires, et que ce vice ne peut être détruit dans sa racine, qu'en arrachant les rênes du gouvernement des mains inhabiles auxquelles on les avait confiées, pour les placer entre les mains d'hommes probes, prudents, et plus dévoués au bien être du pays, qu'aux intérêts de leur parti.

Il a été résolu, Que cette assemblée, qui veut une entière réforme, approuve la nomination de William Henry Harrison, comme président et de John Tyler, comme vice-Président des Etats-Unis, et que tous les membres qui la composent emploieront tous les moyens sanctionnés par l'honneur, afin d'assurer leur élection.

Que cette assemblée condamne comme mensongères et calomnieuses, toutes les charges portées contre le général Harrison, et qu'elle reconnait en lui l'homme probe qui après avoir passé par tous les grades militaires après avoir été chargé des missions les plus importantes, et rempli les fonctions les plus difficiles est resté pauvre, mais toujours digne de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

Que cette assemblée réprouve les moyens employés par les partisans de Martin Van Buren pour porter atteinte à la réputation de William Henry Harrison; qu'elle défie de citer dans toute la vie de Martin Van Buren, un seule mesure, un seul service, qui ait pu lui donner des droits à la reconnaissance du peuple; qu'elle considère enfin que Martin Van Buren s'est rendu indigne de la confiance des américains et surtout des habitans du Sud.

1o. En contribuant à instruire Rufus King, de voter contre l'admission du Missouri dans la confédération américaine à moins que l'esclavage ne fut aboli.

2o. En soutenant de son vote la loi tendant à donner aux nègres libres le droit de suffrage, dans l'Etat de New York.

3o. En soutenant de son influence l'opinion que le Congrès a le droit d'abolir l'esclavage dans le district de Colombie.

4o. En persistant avec une coupable opiniatreté à faire passer le projet de la Sous-Trésorerie, malgré le refus des mandataires du peuple.

5o. En recommandant au Congrès le projet proposé par le secrétaire de la guerre, de lever une armée de deux cent mille hommes.

Que cette assemblée, répondra à tous ceux qui demandent ce qu'est le général Harrison, et feignent d'ignorer ce qu'il a fait:

1o. Que ceux là seuls, ignorent ce qu'est le général Harrison, qui ne connaissent pas l'histoire de leur pays.

2o. Que le général Harrison a joui depuis l'âge de dix-sept ans de la confiance de tous les présidents des Etats Unis, et que si ses actions éclatantes sur le champ de bataille ne suffisaient pas pour l'immortaliser, il irait encore à la postérité, muni d'un passeport signé *Washington* et contresigné par les Jefferson et les Madison.

3o. Que le général Harrison est le bienfaiteur du pauvre; que c'est lui qui par ses efforts et son influence est parvenu à faire modifier les lois sur les terres publiques. Ces lois défendaient toute vente des terres du gouvernement, au-dessous de 4000 acres; il n'y avait dès lors que le riche spéculateur qui pût en acheter; quand William Henry Harrison fut délégué au Congrès, il parvint à faire modifier ces lois de manière à faciliter au plus pauvre spéculateur l'acquisition des terres publiques; alors l'honnête fermier sans fortune put acheter 160 acres, et avec le fruit de ses épargnes y bâtir son *log-cabin*, devenu pour les loco-focos un objet de dérision en apparence, mais d'épouvante en réalité.

4o. Que le général Harrison, par son ardeur à servir le peuple, à faire respecter ses droits, ses intérêts, à opposer sa voix et son influence comme une barrière aux envahissemens des fanatiques qui veulent l'émancipation des esclaves, s'est concilié la confiance de ses concitoyens et particulièrement des habitans du Sud.

5o. Que c'est en vain que les partisans de Martin Van Buren cherchent à faire passer le général Harrison pour un abolitioniste; ses discours de Vincennes et de Chéviot, ses lettres de dates toutes récentes prouvent d'une manière concluante que leurs accusations sont fausses et calomnieuses, et que ceux qui aveuglés par l'esprit de parti refusent de s'assurer de la vérité et d'y croire quand on la leur montre, sont aussi dignes de pitié que ceux qui nient l'existence du soleil, alors qu'il leur crève les yeux.

Enfin, que cette assemblée promet de faire tous ses efforts pour arriver à un nouvel état de choses, à une entière réforme et de soutenir les partisans de cette réforme, qui brigueront les suffrages du peuple, pour le Congrès et pour la Législature de cet Etat.

Comité de vigilance.

B. Beauregard, Edouard Trémé,
F. L. Mooris, Miguel Cruañes,
J. B. Lamothe, Tacite Vienne,
A. Rousseau, E. M. Quirk,
Wm. Turner, A. Brugier,
John Cumming, T. Bertonniere,
J. Holden, Auguste Bellanger,
J. L. Grasse, P. Lambert,
J. F. Barthelemy, Antonio Sereso,
E. Sheridan, John Kilshaw Jn.
P. Dubertrand, Ferdinand de Feriet,
Henry Legendre, W. D. Farrar,
W. Winfrey, Romain Adam,
D. Dumain, Francis Macias,
L. Rabeaud, Justin Vitner,
L. L. Bernard, François Daubert,
A. E. Porry, Victor LeBlanc,
A. Lambras, Eugène Delery,
Jos. Lambras, Robert Robin,
Jos. Domingues, Toutan Beauregard,
François Dasgré, Victor Beauregard,
Eugène Sommereau, Albert Piernas,
Louis Guérin, Alexis Fournier,
Carlos Moro, Etienne Cassard,
Gustave Guérin, Léonard Wiltz,
William Salzmann, J. B. Azeretto,
George Sexnaider, Stanislas Berli,
Edouard Guérin, Adolphe Barouse,
Octave Sexnaider, John P. Barnett,
Marcelin Sexnaider, Théodule Drouet,
Rosemon Sexnaider, J. L. Warner,
Mauberé, Antoine Valet,
Bastien Sexnaider, Luc Séré,
Fréjus Sexnaider, Thomas Boylen,
Louis Coiron, Henry Peychaud.

A. D. Guesnon.

Le meeting s'ajourne après avoir voté des remercimens à la compagnie du rail road Pontchartrain.

Nous sommes redevables au bateau à vapeur *Maid of Orleans*, des journaux de St.-Louis.

INTERIEUR.

PHILADELPHIE—On a exporté de Philadelphie du 14 au 20 juin 8919 barils de farine et 20,518 boisseaux de fleur de farine. Sur ces quantités 1141 barils et 18,700 boisseaux ont été chargés pour l'Angleterre.

—La Cour Martiale, chargée de juger le commodore Elliot, s'est ajournée, et elle a envoyé sa décision à Washington.

NEW-YORK.—On a reçu dans cette ville par la voix de Ste Hélène, les nouvelles de Canton jusqu'au 28 février. Les affaires sont toujours dans le même état. L'approvisionnement de thé n'est pas considérable dans cette ville, et les prix s'y maintiennent assez élevés.

—On s'occupe encore dans les journaux de New-York, de l'affaire des bateaux à vapeur Dewitt Clinton et Napoleon. L'intérêt public parait se porter sur le second. Dans la dernière traversée qu'il a faite, il a emmené 900 passagers et en a ramené 600, tandis que son concurrent avait à peine 50 personnes à bord.

AUGUSTA.—Une Convention Whig de l'Etat réunie dans cette ville, a choisi à l'unanimité pour candidat au poste de gouverneur, EDWARD KENT.

CONCORD.—Le New-Hampshire fait comme le Maine, et une Convention Whig a désigné ENOS STEVENS comme candidat pour la place de gouverneur. Le succès de notre cause devient de jour en jour plus certain.

L'*Extra Globe* publie une vie de Van-Buren. On sera sans doute curieux de savoir quel parti Amos Kendall aura su tirer d'une semblable biographie.

On lit dans le *Globe*: "Les souscripteurs à l'*Extra-Globe* de M. Amos Kendall s'élèvent déjà à plus de 20,000. Dans une seule semaine 1600 se sont fait inscrire." C'est assurément là un beau succès, mais c'est le *Globe* qui l'annonce, et on sait combien le *Globe* est ami de la vérité!

Le *British Queen* a dû partir de Londres le 1er. courant. Le *Britannia*, second navire à vapeur de la ligne de M. Canard, aura sans doute quitté Liverpool le même jour pour se rendre à Halifax et à Boston. Le magnifique navire à vapeur *President*, sera prêt à partir le 1er. août pour New York. L'Unicorn est retourné de Boston à Halifax, en trente-huit heures.

VARIÉTÉS.

LOUISE.
(*Voir l'Abeille d'hier.*)

III.

LE PROTECTEUR.

La beauté de Louise et l'éducation brillante qui avait développé en elle une extrême distinction naturelle de sentimens et d'idées, étaient devenues presque un sujet d'inquiétude et de regrets pour son père et sa mère. Ils l'eussent désirée moins parfaite. Un semblable trésor devait-il rester sans maître ou échoir à des mains indignes de le posséder? Cette belle jeune fille, si pure, d'une âme si élevée, mais sans fortune, devait-elle languir dans l'attente et le désir éternel d'un mariage conforme à ses goûts et capable de réaliser les rêves gracieux de son imagination, ou comme une plante privée d'air et de soleil, aller s'étioler et perdre ses couleurs et ses parfums derrière le comptoir d'un petit marchand, dans les préoccupations du *doit* et de l'*avoir*, ou les soucis quotidiens d'un ménage pauvre? Toutes les graves questions enfantées par ce désaccord des désirs et des résultats par cette imprudence des familles qui sème à pleine mains dans le présent des germes qui doivent avorter dans l'avenir, avaient été discutées entre eux sans jamais amener une conclusion satisfaisante. De son côté, Louise n'avait pas encore songé sérieusement qu'un jour viendrait où elle pourrait se séparer de son père et de sa mère. L'absence prolongée et inexplicable de Lucien l'avait avertie, mieux que n'eût fait sa présence, de la préférence qu'elle lui accordait. Elle l'avait oublié, il est vrai, pendant quelques heures, mais rendue à elle-même, au calme ordinaire de sa vie, la tête libre des enivremens d'une fête, elle pensa à lui quand elle ne le vit plus. Elle sentit une espèce de vide autour d'elle, et ce qui lui manquait l'occupa plus que ce qu'elle avait possédé sans en connaitre le prix. Il lui arriva moralement ce qui arrive dans l'ordre physique aux gens qui s'éveillent aussitôt que le bruit cesse. Dès la seconde visite de Clarisse, toujours accompagnée par son frère, elle avait deviné quelle influence cette rencontre fortuite pouvait avoir sur sa destinée. Elle savait, à n'en pouvoir douter, que Gustave Dumontel l'aimait sérieusement, et elle préparait déjà la réponse qu'elle ferait à une proposition qui selon toute apparence, ne devait pas tarder. Le jour où, pendant son absence, Lucien avait vu son père, il avait annoncé qu'il reviendrait probablement le lendemain, et huit jours s'étaient écoulés. Quelle cause l'avait donc retenu? Louise l'ignorait, et nous devons en instruire le lecteur.

Pendant que Gustave Dumontel faisait à sa sœur confidence de l'amour subit qui s'était emparé de lui, et que celle-ci, dans l'intérêt de Louise, dont elle appréciait les excellentes qualités, et qu'elle avait toujours aimée sincèrement, ménageait des entrevues entre les deux jeunes gens, et s'ingéniait à trouver des prétextes pour les rendre plus fréquentes, Lucien Gairal ne soupçonnant pas qu'il eût un rival à redouter, ne voyait d'obstacle à l'accomplissement de ses désirs que sa pauvreté. Si Louise ne l'aimait pas encore, du moins il avait la certitude qu'elle n'aimait personne. Pourquoi, s'il se déclarait, ne lui serait-il pas réservé de faire cesser cette indifférence qu'un autre sentiment devait remplacer tôt ou tard? Mais il ne lui suffisait pas de souhaiter la fortune qu'il la possédât, et quelque bonne envie qu'il eût de se dévouer à la guérison des malades, les cliens ne pouvaient pas s'improviser. Ses premières démarches furent employées à recueillir des renseignemens et à reconnaître les tentatives qu'il pouvait faire utilement. Une occasion se présenta, et il se rendit chez M. de Montdidier, muni de la lettre de recommandation du père de Louise.

Le résultat de cette visite était décisif pour lui. Une réponse favorable, un appui généreux, et son avenir était assuré, et il lui était permis d'*espérer* que Louise lui appartiendrait un jour. Le cœur lui battait fortement lorsque le valet de chambre alla annoncer à son maître qu'un jeune homme désirait être introduit près de lui. M. de Montdidier ne pouvait ou ne voulait pas le recevoir à l'instant même. Il le fit prier de revenir le lendemain, à moins qu'il n'aimât mieux l'attendre dans son cabinet. Lucien accepta cette dernière proposition: sa demande était trop importante pour qu'il la différât de vingt-quatre heures, mais il fut presque content de ce léger retard qui lui donnait un peu de répit et le temps de calculer de nouveau les chances qu'il avait de réussir. A force de les repasser dans son esprit et de préparer son éloquence, ses idées s'embrouillèrent, les minutes lui parurent longues comme des heures, et pour se distraire il prit sur le bureau un journal. C'était une feuille de l'opposition, contenant ce jour là le récit des scènes tumultueuses dans les écoles, et qui avaient été suivies d'un commencement d'émeute comprimée par la troupe. Des arrestations avaient eu lieu; mais les principaux meneurs étaient restés inconnus. Lucien remarqua que ce journal n'était pas timbré, et portait sur la première page, le mot *épreuve*, écrit à la main. M. de Montdidier était plus qu'un abonné, peut-être un rédacteur, peut-être un actionnaire, et il lui parut de bon augure que, dans sa position de fortune, son futur protecteur prit part à des opinions d'une feuille qui du moins avait le mérite de ne pas prêcher l'égoïsme et le culte honteux des intérêts et de la peur. Une circonstance, une trouvaille insignifiante pour tout autre que lui, lui donna une nouvelle espérance et acheva de le convaincre qu'il était dans un jour de bonheur. La pièce où il attendait était la même que celle où les trois amies avaient causé ensemble et où elles étaient revenues une seconde à la fois à la fin de la soirée. Lucien, après la lecture et les commentaires qu'elle lui fournit, s'assit sur un canapé qui faisait face à la fenêtre. Comme il était seul, rien ne l'obligeait à une tenue d'étiquette; il s'étendit donc négligemment, les jambes allongées, la tête renversée, et pour mieux se maintenir dans cette position gisante, il passa ses mains entre le siège et le dossier du canapé. Ses doigts rencontrèrent un objet d'une forme carrée qui, au toucher, ressemblait à un livre en miniature. C'était, en effet, quelques pages de papier vélin d'un format infiniment petit, retenues par un sinet et fixées dans une couverture de maroquin doré et doublé de soie bleue. Lorsqu'il le tira de sa cachette, cet agenda de bal était ouvert; sans se croire coupable d'indiscrétion, Lucien jeta les yeux sur les feuilles froissées. Elles contenaient une vingtaine de noms écrits au crayon. C'était une liste de danseurs oubliée là ou perdue par une femme, et dont la présence au bout de quinze jours ne témoignait pas avantageusement du soin donné par les domestiques au mobilier. Le nom inscrit en tête était le sien; le dernier était celui de Gustave du Montel. Mais qu'importaient au jeune homme ce nom et les autres tracés par une main qu'il ne pouvait méconnaître? Ce petit livret avait appartenu à Louise, il y retrouvait la preuve qu'elle avait songé à lui, à lui d'abord, que dans le secret de ses pensées elle lui avait réservé son premier sourire, son premier regard, la première fleur de sa parure et de sa beauté. Il pouvait donc se croire aimé discrètement comme il aimait lui-même. Il le couvrait de baisers le bienheureux agenda.

—Je le lui rendrai peut-être un jour, s'écria-t-il; un jour je lui apprendrai que j'avais surpris le secret de son cœur. Oh! oui, je réussirai et j'ai là un talisman que le ciel m'a envoyé comme un gage de bonheur.

La porte du cabinet s'ouvrit et M. de Montdidier entra. C'était un homme gros et court, d'un extérieur commun, et dont la physionomie, qui annonçait une absence totale d'intelligence et d'idées élevées, aurait singulièrement déplu à Lucien en toute autre circonstance; mais dans ce moment il voyait tout en beau et ne fut pas choqué de cet air satisfait plein de lui-même et de ce grossier aplomb que l'argent donne à la sottise.

—Monsieur, lui dit M. de Montdidier en lui faisant signe de s'asseoir, vous venez de la part de M. Delaunay?

—Oui, monsieur, répondit le jeune homme. Avez-vous pris connaissance de la lettre que j'ai prié de vous remettre lorsqu'on m'a annoncé?

—Je l'ai lue. Vous connaissez intimement M. Delaunay, et il vous porte un vif intérêt si j'en juge par la manière flatteuse dont il parle de vous.

—C'était un ami de mon père, dit Lucien en s'inclinant.

—Voilà la première fois que je vous vois, monsieur, mais il me semble que j'ai déjà entendu prononcer votre nom. Oui, on m'a parlé de M. Lucien Gairal.

—M. Delaunay avait obtenu pour moi une invitation à votre dernier bal, mais je n'ai pu en profiter.

—Bien, bien, je me rappelle: c'est ma femme qui m'a parlé de vous. Puis il ajouta en ricanant: Vous êtes amoureux de Mlle. Delaunay, n'est ce pas?

—Monsieur! interrompit Lucien, surpris de cette interpellation directe.

—Ma foi! reprit l'homme aux écus, c'est encore Mme. de Montdidier qui me l'a dit. Je n'en sais pas davantage. Au reste, ne vous en défendez pas, vous faites preuve de bon goût: Mlle. Louise était assurément la plus charmante personne du bal. Elle a fait vingt conquêtes, et entre autres une qui pourrait devenir redoutable, celle d'un jeune homme fort riche M. Gustave Dumontel. Ah! ah! on en parle, je vous en préviens.

A ce nom de Gustave Dumontel qu'il venait de lire, Lucien se sent pâlir: il lui sembla qu'un trait aigu pénétrait jusqu'à son cœur et y laissait un froid mortel. C'était une sensation douloureuse qu'il n'avait pas encore éprouvée et qu'il ne pouvait définir. Une de ses mains se porta machinalement dans une des poches de son habit. Elle y saisit et froissa l'agenda de Louise. Cependant il fit effort sur lui même, et, cherchant à chasser de son esprit ce premier soupçon il dit en souriant:

—Que les sentimens que vous me supposez, monsieur, pour Mlle Delaunay soient véritables ou non, permettez-moi de vous informer du motif qui m'a déterminé à vous demander cette entrevue.

—Je vous écoute, monsieur; de quoi s'agit-il? répondit M. de Montdidier en croisant les mains sur son ventre et en se renversant sur son fauteuil avec l'air de fatuité d'un protecteur et la satisfaction d'un sot qui vient de faire une malice.

—Je suis reçu médecin depuis plus d'un an, dit Lucien. Je suis pauvre, et les occasions de me faire connaitre m'ont manqué jusqu'à ce jour. J'ai supporté sans me plaindre la mauvaise fortune; je ne suis pas plus maltraité par le sort que beaucoup d'autres, qui valent autant et mieux que moi peut être. Mais il me semble, monsieur, que, comme beaucoup d'autres aussi, je puis prétendre à la réputation et ambitionner quelque gloire. Qu'on me fournisse le moyen de les acquérir, qu'on m'aplanisse les premiers obstacles insurmontables sans protection, c'est tout ce que je désire: le reste et l'avenir me regardent. J'ai appris, monsieur, que vous êtes membre, et membre très influent d'un dispensaire: une place de médecin y est vacante. Je viens vous la demander, et je sais que celui qui aura votre appui doit l'obtenir.

M. de Montdidier regarda quelque temps le solliciteur en clignant les yeux et en faisant entendre pour toute réponse une espèce de petit grognement dubitatif.

Lucien continua:

—Il ne m'appartient pas de faire valoir mes droits à cette faveur: je ne puis en invoquer d'autres que mon titre de médecin. Mais ceux qui me connaissent ne me refuseront pas, sans doute, quelques éloges qui seraient déplacés et suspects dans ma bouche. M. Delaunay, j'en suis sûr, vous rendra volontiers témoignage de ma vie laborieuse et de quelques succès brillans que j'ai obtenus pendant le cours de mes études.

—Diable! dit M. de Montdidier, vous me mettez dans l'embarras, monsieur. Je serais enchanté, en vous servant, d'être agréable à un homme que j'estime autant que M. Delaunay. Il est bien entendu que je prendrai des renseignemens sur votre compte et que, comme vous venez de le dire très sensément, je ne puis pas croire à votre capacité sur votre simple affirmation. Mais enfin je suppose que vous n'ayiez pas une trop bonne opinion de vous même; il y a encore une difficulté: j'ai presque promis cette place à quelqu'un, et je n'ai qu'une parole.

—A quelqu'un qui sans doute en a besoin comme moi, interrompit Lucien d'un son de voix triste et découragé. Je n'ai plus rien à vous demander, monsieur. J'attendrai encore: je serai peut-être heureux une fois dans ma vie. Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard!

—Voyons, ne vous désolez pas, jeune homme. Vous avez une physionomie qui m'intéresse, et votre résignation est celle d'une tête froide et raisonnable. J'aime que la jeunesse sache souffrir. Tout le monde ne peut être satisfait et content. Vieillissez et vous aurez votre tour. Mais si on pouvait arranger cette affaire....

—Votre protégé est-il pauvre? demanda Lucien.

—Il n'a pas le sou. C'est une aumône qu'on lui fait.

—Et, sincèrement, monsieur, en le tirant de la misère, croyez-vous récompenser son talent?

—Hum! hum! son talent!.... il en a.... mais après tout il ne faut pas être Dubois ou Marjolin pour ordonner des tisannes à des ouvriers malades, ou pour faire des saignées au sixième étage. Ainsi, ce n'est pas là la question.

—Eh bien! monsieur, dit Lucien, j'exercerai à sa place et je vous remettrai le traitement pour le lui rendre.

—Vous! mais vous m'avez avoué tout à l'heure que vous n'aviez pas de fortune.

—C'est vrai, monsieur, reprit Lucien qui s'animait par degrés et qui, ayant rencontré une pensée généreuse, sentait son cœur se réchauffer à une idée d'abnégation et de dévouement. C'est vrai, monsieur, et plus vrai que vous ne pouvez le croire. Si je voudrais pourquoi je n'ai pas accompagné M. Delaunay à votre bal!.... mais la misère ne m'effraie pas. J'y suis habitué; c'est la compagne de mon enfance; nous vivrons encore ensemble, s'il le faut, et quand nous nous séparerons je ne la maudirai pas, je ne serai pas ingrat envers elle; elle ne m'a soufflé à l'oreille aucune mauvaise pensée, elle m'a enseigné la patience et le désintéressement, et je me souviendrai de ses conseils dans la bonne fortune. La misère! je la bénis maintenant, parce qu'elle m'a éprouvé. [illegible]

Un mouvement de [illegible] de la part de M. de Montdidier cette profession de foi. Il était évident qu'il ne comprenait rien de tels sentimens et que dans ce moment Lucien lui paraissait un cerveau tant soit peu fêlé. Le jeune homme heureusement ne s'aperçut pas de cette impression fâcheuse; il continua avec la même exaltation.

—Que votre protégé reçoive cet argent sous le sceau du secret et qu'il me laisse à moi les peines, les fatigues, le travail. Ce n'est pas de l'argent que je demande à présent. Chaque jour produit son pain et cela me suffit. Qu'on m'envoie près du lit des malades pauvres qui n'auront que des remerciemens à me donner; ces remerciemens-là deviendront des trésors un jour! Que je puisse seulement les disputer à la fièvre qui les dévore sur leurs grabats! Que je puisse opposer la science à la mort et lui dire: Recule, abandonne-moi ta proie! et je lui arracherai souvent ses victimes; car la science de la vie, je la sais, monsieur, je l'ai étudiée, et il m'est arrivé une fois de répondre hardiment de l'existence d'un homme que mes maîtres avaient condamné! Je lui ai dit: Tu ne mourras pas! Et il s'est relevé de son lit! C'est que la science est diverse comme le mal, multiple et infinie comme l'intelligence de l'homme, pleine de ressources, de prodiges et de révélations soudaines, puissante à conserver comme la mort à détruire! Médecin, je lui dispute le malade jusqu'au dernier souffle et je ne cède qu'à Dieu.

Lucien s'arrêta après quelques secondes, il dit d'une voix moins élevée et moins émue:

—Vous me regardez avec surprise, monsieur, et vous pensez peut-être que cet enthousiasme est de commande. Si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous sauriez que je n'ai jamais pu feindre des sentimens que je n'éprouve pas. Cette confiance en moi, qui vous semble sans doute exagérée, je suis certain de la justifier si l'occasion se présente. Une occasion favorable, c'est tout ce que je désire; c'est la réputation, et plus tard la fortune pour moi. Eh bien? monsieur, quelle sera votre réponse?

—Asseyez-vous donc, je vous prie, dit M. de Montdidier. Nous avons peut être à causer. Celui que vous appelez mon protégé est un parent éloigné du ministre de l'intérieur. Il y a eu des sollicitations, mais je ne suis pas précisément engagé, et la proposition que vous faites pourrait concilier bien des choses; d'autant plus que votre concurrent n'a pas, je crois, dans les sentimens la même délicatesse que vous. C'est un paresseux, un utopiste, un cerveau mal fait, et on avait eu l'intention de lui donner une place et de l'occupation pour l'obliger à se tenir tranquille. Mais sans exiger de vous le sacrifice complet de vos intérêts, on pourrait faire valoir auprès du ministre cette espèce d'indemnité volontaire et mettre en même tems sous ses yeux des titres qui justifieraient cette préférence.

—A vrai dire, je n'en ai aucun, reprit Lucien; je n'ai que la conscience que je remplirai dignement cette place. Mais qui le sait, excepté moi? Je suis obscur, inconnu.

Enfin, s'il dépendait de vous de vous faire connaître avantageusement, refuseriez vous l'occasion qu'on vous offrirait?

—Qu'avez vous à me proposer, monsieur?

M. de Montdidier s'était exprimé lentement en mettant un repos calculé entre chacune de ses phrases, comme un homme qui craint d'aborder sans préparations une question délicate. Lucien l'écoutait avec anxiété et cherchait à deviner le motif de cette hésitation. Partagé entre le doute et l'espoir, il était si près de réussir ou d'échouer! Son interlocuteur prit encore un détour avant d'arriver à son but.

—Je conçois, dit il, toute l'importance que vous attachez à cette nomination; votre avenir peut en dépendre, en effet.... où demeurez-vous, monsieur? dans le quartier des écoles?

—Oui, monsieur; je n'en ai jamais habité un autre depuis mon arrivée de Paris, répondit Lucien qui ne comprenait pas où pouvait conduire une pareille demande.

—Cette place ne vous obligerait pas d'en changer. Vous n'y avez aucun client?

—Aucun.

—Nommé aujourd'hui, je suppose, demain vous entreriez en fonctions? Ceux qui ne songent pas à vous appeler auraient recours à vous. Veuillez ne pas me trouver indiscret: quelles sont vos opinions politiques?

—Probablement les mêmes que les vôtres, dit Lucien en jetant un coup d'œil sur le journal resté ouvert sur le bureau.

—Vous pourriez vous tromper, reprit en souriant M. de Montdidier, et peut-être n'avez-vous répondu ainsi que pour flatter celles que vous me supposez, bien mal à propos, sur l'inspection de cette feuille anarchique et incendiaire. Je la reçois, c'est vrai; je la lis même tous les matins; parce que je suis un des actionnaires: l'affaire est bonne et lucrative, j'y ai mis des fonds qui me rapportent des bénéfices; mais voilà tout, et je condamne et je déteste de pareils principes. Ainsi, puisque la glace est rompue, parlons franchement et mettez-vous à votre aise. Ne craignez pas de laisser éclater devant moi votre haine pour les ennemis de l'ordre. L'émeute, ces jours derniers, a troublé votre quartier. On n'a arrêté que des coupables insignifiants: mais deux des chefs ont été blessés, on le sait: ce qu'on ignore, et qu'il faudrait découvrir, ce sont les maisons où ils ont été recueillis et où ils sont restés. Un médecin pourrait le savoir.

—Et le dire? interrompit Lucien en se levant.

—Sans doute.

—Monsieur, est-ce à ce prix que vous m'offrez votre protection? Je ne puis croire que vous parliez sérieusement, et ce n'est sans doute qu'une épreuve. Vous rougiriez pour moi si j'acceptais le rôle infâme de dénonciateur.

—Comme vous voudrez, dit M. de Montdidier en se levant à son tour et en opposant un sourire de dédain aux regards sévères et froids du jeune homme, comme vous voudrez. Mais vous trouverez bon alors qu'on ne songe qu'à ses amis. Je ne vous retiens pas plus longtemps, monsieur, et il accompagna ces dernières paroles d'un geste indiquant la porte de son cabinet.

Lucien se retira sans prononcer un mot. Quand il fut sorti, M. de Montdidier, enchanté de la dignité qu'il avait mise à congédier le solliciteur, prit son journal et le parcourut.

—Décidément, dit il en se frottant les mains, ces enragés-là ont de l'esprit et de la verve. L'affaire est bonne et deviendra excellente. Ah! diable! le procureur du roi s'en mêle. Le numéro d'hier a été saisi.... C'est de la glu pour les abonnés. Allons! bien! me voilà juré pour la prochaine session qui commence dans trois jours! Ma foi! j'en suis fâché, si je tombe au sort je condamnerai le journal à cause des principes.... c'est-à-dire, non, je l'acquitterai.... à cause de l'amende.

Lucien avait parcouru le trajet qui le séparait de la rue des Poitevins sous l'émotion de ce dénoûment inattendu. Dans les premiers momens, c'était moins la perte de ses espérances qu'il ressentait que la honte d'avoir subi une pareille proposition. Le sentiment de fierté blessée qui, par respect pour lui-même, lui avait interdit toute qualification injurieuse, se répandait alors en invectives et en apostrophes véhémentes. Cette irritation cessa, lorsque rentré chez lui il se retrouva seul, seul et pauvre comme la veille, et qu'il envisagea avec effroi et découragement les jours qui allaient suivre. Puis, il se rappela les premières paroles de M. de Montdidier, et il relut ce nom de Gustave Dumontel écrit sur l'agenda par la même main qui avait tracé le sien. Que devait-il croire? que devait-il faire? retourner chez le père de Louise? Mais qu'il y rencontrât ou non ce rival, son malheur était le même. Aimé ou dédaigné, il devait se taire désormais; il ne pouvait plus prétendre à ce bien tant désiré, et les rêves dont il s'était bercé, le bonheur qu'il avait entrevu un instant, n'avaient servi qu'à lui rendre le silence et le secret impossibles. Après plusieurs jours passés dans les tourmens de l'incertitude, il reçut un billet de M. Delaunay, qui s'étonnait de son absence prolongée bien au-delà de toute habitude et qui l'engageait à venir le voir. Il fallait prendre un parti. Lucien, s'armant de résolution, écrivit une lettre ainsi conçue:

"Monsieur,

"Ne m'accusez ni d'ingratitude, ni d'oubli. Je me souviendrai toujours de vos bontés et de l'accueil que vous m'avez fait. Seul et sans amis, c'est sans doute à vos sages conseils et aux exemples que vous m'avez offerts, que je dois de m'être préservé des fautes où peut se laisser entraîner la jeunesse. Je vous ai aimé, je vous aime et je vous respecte comme un père, et cependant nous ne devons plus nous voir. Je vais vous parler à cœur ouvert, et vous jugerez par cette confiance même que j'étais digne de votre amitié. Votre recommandation auprès de monsieur de Montdidier m'aurait été utile, si j'avais pu accepter les conditions qu'on voulait m'imposer. Elles étaient telles, que je n'ai pas besoin de vous les dire pour être sûr qu'à ma place, vous les auriez repoussées comme je l'ai fait. Mon bonheur présent, mon avenir tout entier peut-être dépendaient du succès de cette démarche. Si j'avais réussi, je serais venu vous trouver le lendemain, à l'instant même, et je vous aurais dit: —J'aime votre fille depuis longtemps; sans qu'une parole, un seul regard, aient trahi cet amour renfermé dans l'ombre et le silence de mon cœur. Après des années stériles passées dans l'attente, je puis espérer un sort meilleur, je puis offrir un jour à celle qui partagera ma destinée, les fruits de mon travail. Interrogez votre fille, car moi, je ne sais rien de ses sentimens à mon égard: qu'elle me permette seulement de la voir encore sous les yeux de sa mère et qu'elle fixe elle même le terme où elle consentira à la quitter pour moi.—Mais le monde me repousse et la fortune fuit plus vite à chaque effort que je tente pour l'atteindre. Combien de temps durera cette lutte inégale? Je l'ignore. Mais ce que je sais, et ce que j'avoue sans honte, c'est que la misère est lourde et qu'elle commence à me faire plier. Je la supporterai, mais seul et bien triste, car je n'avais qu'une espérance sur la terre, qu'une seule pensée qui soutenait mon courage et qui le ranimerait encore si on avait foi en lui!.... Adieu, monsieur; j'aime trop votre fille pour la revoir, quoiqu'il arrive, et je suis trop honnête homme pour ne pas vous le dire."

"Si quelqu'un de votre famille se souvient de moi, veuillez répondre que probablement d'ici à peu de temps je quitterais Paris."

Quoique Lucien sentit bien qu'en écrivant une semblable lettre il brisait tous les liens qui l'attachaient à la famille Delaunay, cependant une dernière lueur d'espoir brillait encore pour lui. Il n'était pas impossible qu'en le plaignant de cet amour chaste et respectueux on lui dit: revenez et prenez patience. Si Louise interrogée par sa mère, laissait échapper un aveu qu'il n'avait pas osé solliciter, peut-être le rappellerait-on. Le mal était grand, mais non sans remède; peut-être sa douleur l'exagérait.... Deux semaines se passèrent. Il ne reçut aucune réponse, et à chaque instant de ses journées solitaires et de ses nuits sans sommeil, le nom de Gustave Dumontel revenait sur ses lèvres avec celui de Louise, et personne ne pouvait lui apprendre la vérité qu'il désirait savoir, quelque affreuse qu'elle put être! Enfin, un jour, guidé par l'instinct de la jalousie, il se rendit à la mairie du treizième arrondissement, et là il lut la publication des bans de mariage entre M. Gustave Dumontel et Mlle Louise Delaunay.

—Tout est donc fini entre nous, dit-il: elle l'aime! Il tira de dessus son cœur où il reposait toujours, le petit agenda de bal et le regardant tristement:

—Elle avait pourtant écrit mon nom avant le sien: elle avait songé à moi avant de le connaitre! Un souvenir plus durable sur cette page que dans son cœur, voilà tout ce qui me reste de mon premier amour.

AUGUSTE ARNOULD.

(*La suite à demain.*)

Goëlette GENEVA.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette Geneva sont priées de les présenter sans délai pour être payées.
3 juil—3 SETH W. NYE, 92, rue Conti.

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Bte. Fagot. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle [illegible]. [illegible]

NECROLOGIE.

S'il est vrai que le titre d'honnête homme soit le plus beau présent que le Créateur puisse faire à la nature, la mort d'un pareil être n'a-t-elle pas être considérée comme une calamité publique? Oh! sans doute, dans ce siècle où tout semble tendre vers une démoralisation affligeante, où la soif des richesses envahissant toutes les classes de la société, tend à [illegible] dans nos mœurs un relâchement déplorable, c'est un événement bien grave, bien fâcheux, que de voir disparaître de la scène du monde un homme dont l'existence, si elle ne fut pas brillante, fut du moins remplie par de bonnes actions, qui fut toujours excellent citoyen, ami fidèle, époux affectueux, tendre père. Tel fut en effet celui auquel nous venons en ce moment offrir l'hommage de notre estime, de nos regrets, de notre douleur. MANUEL PRADOS, mort à l'âge de 60 ans, avait fourni une partie de sa longue carrière dans notre ville, et ceux qui tiennent à lui par les liens du sang et par les liens de l'amitié peuvent en appeler avec confiance aux Louisianais qui l'ont connu, pour déposer de ses aimables qualités, de sa probité si souvent éprouvée, de sa charité toute angélique, de son amour pour le pays de son adoption; leur réponse ne saurait être qu'un concert d'éloges et de bénédictions. Que la famille puise donc des consolations à la perte qu'elle vient d'éprouver, en se nourrissant de l'idée qu'il y a pour elle vive et profonde sympathie dans le cœur de toutes les personnes que leurs rapports avec le défunt avaient mis à même de juger de tout ce qu'il valait, et surtout en pensant que l'âme de celui qu'elle pleure, en se dépouillant de son enveloppe mortelle, s'est envolée dans les régions éthérées pour y recueillir la récompense promise au Juste, et y jouir à tout jamais de la présence de son Dieu.

2 juillet—2t. F. C.

DÉCÉDÉ le 9 avril dernier, à Paris, après une longue maladie, Mr. *P. S. Dumés*, âgé de 60 ans. 3 juil.

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	7 @ 8	do.
Souverains	$5 15 @ $5 25.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 30½	
do Mexicains	16 ¼ @ 16 27.	
Or Américain	6 @ 8	pour cent prime.

DERNIERES DATES

New York	juin 22	Liverpool	juin 3
Boston	juin 21	Londres	juin 3
Philadelphie	juin 23	Havre	juin 2
Washington	juin 23	Paris	juin 1
Baltimore	juin 24	Bordeaux	mai 26
Charleston	juin 26	Madrid	mai 25
Vera-Cruz	juin 5	Cadix	mai 20
Tampico	juin 6	Havane	juin 17
Mexico	mai 27	Houston	juin 25

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Huntress, Davidson, Philadelphie, J D Denegre
Reporter, Carney, Boston, W Chase
Goel. Frances Amy, Ashby, Havane, R Groning & co
Albert Stein, Lupeux, Pensacole, capit

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phœnix, Annable, des Passes.
Navire Ohio, Gill, de Boston.
Goel. Eliza Messerole, Corson, de Galveston.
Steamer North Star, Brown, de Calcasieu
" Maid of Orleans, Van Houten, de St. Louis.
" Pat Miller, Funston, de Yazoo City.
" J. Dupré, Gordon, des Opélousas.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à Boston, le 20 juin, navire Logan, Woodbury.

Arrivé d'ici à Philadelphie, 22 juin, navire Archer, Marston.

A New York pour ce port, 22 juin, nav. Louise, Osborn; brick Emily, Griffith.

Arrivés à New York, 23 juin, nav. Neward, Soulard; bricks Lucy Ann, Snow, Switzure, Serbell; Abigail & Eliza, Long Island, Davis; goels. C. Miel, Pike; Canton, Brown, tous de la N. O.

Expédiés à New York pour ce port, 22, navire Republican, McKenzie, brick Montiba, Haynes.

Expédié à Hartford pour ce port, 18, goelette Select, Rockwell.

Arrivé à Holme's Hole, 19 juin, goel. Eveline.

Hele en mer, lat. 34, long. 75, brick Pandora, parti pour Boston; à la hauteur des Tortugas, nav. Sea, parti pour Liverpool; 14 juin, lat. 26, long. 79, nav. Manco, parti pour Liverpool; même jour, nav. James Perkins, parti pour le Havre; navires Ville de Paris et Hillah, partis pour Liverpool ont été hélés le 31 mai, dans la lat. 34, long. 76.

TRAITES sur New-York, à vendre par
3 juil SCHMIDT & Co. 49, rue Bienville.

COUPE ROSE—30 barils, à vendre par
3 juil JARVIS & ANDREWS.

CIMENT.—40 barils article prime à vendre par
3 juil N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

TRAITES SUR NEW-YORK à 3 jours de vue, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

PORC—200 barils mess et prime et 20 1/2 barils mess pour l'usage des familles, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle-Levée.

PORC—300 barils porc mess et prime, 20 demi dito mess, 100 barils porc P. O. et mélange, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle-Levée.

GRAISSE et Beurre—200 barillets graisse en feuille, 50 barillets beurre frais, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle-Levée.

LIQUEURS DU PAYS—100 barils fin. et 4e. épreuve Eau-de-vie, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
3 juil 40, rue Gravier.

JAMBONS—16 boucauts et 40 barils jambons, préparés à Cincinnati; 40 boucauts do. do. plats côtes, 10 do. côte et épaules, 40 barils langues de Cincinnati, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle. Levée.

LANGUES—60 douzaines langues fumées de Cincinnati, mises en caisses, à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle. Levée.

SAUCE aux Tomates—50 boites sauce aux tomates, reçue récemment et à vendre par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle-Levée.

SOUFFLETS de Forgeron—16 paires de dimensions assorties, de la manufacture de Cincinnati, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par
3 juil MAHARD & BROTHER, 36, Nlle. Levée.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, 20 demi do. à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils farine superfine, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

CIDRE CHAMPAGNE—3000 caisses de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

JAMBON de Westphalie de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

GRAISSE—100 barillets graisse prime en feuilles, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX et Saumon—30 barils maquereaux no. 2, 30 demi barils saumon no. 1, à vendre par P. A. GIRAUD,
3 juil 12, Tchoupitoulas.

TRAITES sur France, à vendre par
3 juil P. A. GIRAUD, 3, rue Royale.

BEURRE—40 barillets beurre de l'Illinois, reçus par le Maid of Orleans, à vendre par
3 juil JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

FARINE—400 barils farine superfine, à vendre par
3 juil JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

ARGENT DE L'Alabama—Un check de $2461, 29/100 sur la succursale de la banque d'Alabama de Huntsville, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
3 juil 26, rue Poydras.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
3 juil DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

HUILE de Vitriol—50 barriques pour les fabricants de Soda, à vendre par
3 juil JARVIS & ANDREWS.

ORANGES à vendre à l'encan, ce jour—200 caisses d'excellentes oranges de Messine seront vendues aujourd'hui à l'encan à l'encoignure de la Levée et de la rue du Canal.
3 juil ANDREW S. BARKER.

WHISKEY—75 barils de whiskey rectifié, dernièrement reçus à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
3 juil 36, rue Poydras.

TOILE d'Ecosse—1200 pièces toile forte d'Ecosse, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
3 juil 60, rue du Camp.

VIN, &c.—10 barriques vieux vin de Sherry, 20 1/2 do do do; 10 1/4 do do do; 10 damejeannes do do do; 70 barriques vin rouge, et un assortiment de cigares de la Havane, à vendre par N. RICULFI, 44, rue Toulouse, à côté de la Banque des Citoyens.
3 juillet—3

THÉ—40 demi coffres Thé Pouchon, 200 caisses, de 6 livres chaque, thé impérial et poudre à canon. 200 caisses de 12 livres chaque, thé impérial, 60 caisses contenant des boites en fer blanc, thé impérial et poudre à canon; 50 caisses de 12 livres chaque, The Hayson, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
3 juil 40, rue Gravier.

AVIS—Détenu à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé GEORGES, appartenant à M. Daniel P. Sparks, Attakapas près Franklin. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 26 juin 1840.
3 jt—4 A. LUMINAIS, Sheriff.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE, seront données à celui qui ramènera au soussigné, le griffe nommé Henry, âgé d'apenprès 18 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, les cheveux longs.
Les capitaines de steam-boats et autres navires sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit griffe, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
3 juil A. D. GUESNON.

AVIS.
DETENU à la geole de St. Jean Baptiste, un nègre nommé BILL, joli nègre, proprement habillé, bégayant un peu, se disant appartenir à Mr. James Smith, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans.
AUSSI—Le nègre nommé FREDERIC, jeune nègre maigre, portant un carcan et un nabot, se disant appartenir à Mr. Pèpe, du Bayou de la Fourche.
Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 27 juin 1840.
3 juillet—4 A. LUMINAIS, shérif.

PARTIS MARRONS de la résidence de M. A. Labatt, à Greenville, près de la Nlle.-Orléans, les esclaves suivants:
FRANK—âgé d'environ 23 ans, de la taille d'environ 5 pieds 4 pouces, d'une construction robuste et bégayant. Il est chauve derrière la tête, et se dit ingénieur.
BEN, âgé d'environ 27 ans, de la taille de 5 pieds 8 pouces, d'une complexion faible, boitant par suite d'une faiblesse à la jambe droite. Cet esclave est intelligent et se dit charron.
Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera ces esclaves ou donnera des informations de nature à les faire arrêter. HART, LABATT & Co.,
2 juil—3 37, rue de Chartres.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans que nous venons d'ouvrir un jardin pour les crèmes à la glace, soda, limonade melons glacés, patisserie &c. Cet établissement est situé sur l'Esplanade entre les rues Grands Hommes et Bagatelle. En cas de mauvais tems deux superbes salons très bien décorés recevront les dames et messieurs qui voudront bien nous honorer de leur présence. L'ouverture aura lieu samedi prochain quatre du courant. Cet établissement est désigné pour les personnes de couleur, il sera ouvert toute la journée. 2 juillet—4 JH. LAVILLE & Co.

AVIS.
MME. Vve FRANCOIS PERILLIAT, prévient le public, que par acte au rapport de Louis T. Caire, notaire en cette ville, en date du 28 avril dernier, elle a révoqué tous les pouvoirs qu'elle avait donnés à M. Guillaume Marmiche de cette ville. 2 juil.—3,en,10j

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin.
1er juil. CH. GUESNARD.

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer *à leurs frais*, dans notre ville, un de leurs ouvriers pour que les Pianos appelés *Piccolos* et *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu, *par l'effet du climat de ce pays-ci*, à ce qu'ils en avaient espéré, soient réparés.
Cet ouvrier, M. Pierron, vient d'arriver par l'Alexandre Tousain, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire AUX FRAIS de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—

UNE HARPE à *double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

Le Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan est transporté au No. 8, de la rue du Camp, à l'encoignure de la rue Gravier. 14 juin—1m

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No. 676—D. T. Walden contre Edward Wyeton et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus; l'un mesurant 20 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle Levée; 10 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas; 72 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la rue de Commune et 79 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté méridional, mesure anglaise, et l'autre lot de terre mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nelle Levée sur une profondeur de 66 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No 3, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a une façade de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
M. MARIGNY,
9 juin—27 Marshal des E.-U.

SUCCESSION de veuve Goyffon—Vente par le register des testamens—Mercredi cinq août 1840, à une heure de l'après midi à la salle des ventes située dans la partie de la Bourse de la Cité faisant face à la rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans en date du 29 juin 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de Charlotte Merilou, décédée veuve Antoine Marie Goyffon, les esclaves ci-après décrits, savoir:
SANNON, nègre âgé d'environ 45 ans, boulanger.
ANNA, négresse âgée d'environ 36 ans, blanchisseuse,
CLAIRE, une jeune mulâtresse de 16 à 17 ans, domestique de maison.
ODALIE, jeune mulâtresse de 12 à 13 ans, domestique.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'au paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 juin Register des testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Ph. Lacoste not. pub.

CHEMIN A COULISSES DE NASHVILLE.
Anniversaire du 4 Juillet 1776
Le samedi 4 juillet 1840, les chars partiront du bout de la rue du Canal, au Bayou La Branche, en s'arrêtant aux lieux intermédiaires, comme suit:
Pour le Bayou La Branche, à 8 heures, à 10 heures, à midi, et à 4 heures et demie.
Pour le Cottage de la Prairie, à 5 heures.
Les chars seront à La Branche, à 10 heures du matin, à 2 de l'après-midi, et à 6 heures et demie, afin de ramener les personnes qui désireront partir à ces heures-là.
3 juil—2 JAMES H. CALDWELL, Président.

CELEBRATION DU 4 DE JUILLET.
HOTEL WASHINGTON.
LE PUBLIC est respectueusement informé qu'un diner de souscription sera donné au Lac. Les listes sont déposées aux lieux ci-après:
A la Bourse St. Louis, Merchants' Exchange, Hôtel Conti, Verandah, City Hotel et à l'Arcade de Banks.
1 juillet—4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans. 17 juin 1840—No. 12009—Marie E. André, épouse de M. Sallos contre son mari. Sur motion de E. A. Canon avocat de la demanderesse et sur l'enregistrement d'une confession écrite de jugement signée par le défendeur.—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse contre le défendeur, que lesdites parties soient et elles sont à l'avenir, séparées de biens; que ladite demanderesse recouvre du défendeur, son mari les propriétés et les effets suivants apportés par elle en mariage, ainsi qu'il appert de son contrat de mariage, savoir:—

La propriété qu'elle occupe, un lot de terre situé au faubourg Marigny dans la rue de la Victoire entre les rues d'Espagne et Mandeville, mesurant cinquante pieds sur la rue de la Victoire, sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui sont dessus évaluées à sept mille cinq cents piastres $7,500

Deux autres lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, contigus et désignés par les Nos. 16 et 17 de l'Ilet No. 91, ayant chacun soixante pieds de face à la rue Verto, sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout mesure française; chacun des lots estimé à cinq cents piastres 1000

Six esclaves—LUCINDA, évaluée avec son enfant Joséphine à 1750
MARGUERITE, évaluée avec son enfant William à 1750
FRANÇOISE, évaluée à 1000
CHARLES, évalué à 1000
Ses meubles et son argenterie pure et plaquée à deux milles piastres 2000
Avec ses habillements, le linge à son usage, ses bijoux et autres objets de toilette.

Il est en outre ordonné que le défendeur paie les frais.
Nelle Orleans le 22 juin 1840.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré dans le livre des jugements D. Folio 160.
Je certifie que ce qui précède est une copie conforme à l'original.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de cette Cour, dans la ville de la Nelle. Orleans, ce 29 juin 1840 et la soixante quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] LOUIS R. COURTIN, dep. greffier.
3 juillet—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Lundi le 29 juin 1840—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 15192—W. G. Waterman contre ses créanciers—Sur motion de L. Eyma, avocat de R. Toledano, syndic des créanciers de l'insolvable dans ce procès, et sur enregistrement d'un tableau de distribution; il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit insolvable et toutes autres personnes intéressées aient à déduire, sous les dix jours qui suivront la publication du présent avis, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels ledit tableau ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués conformément à sa teneur et le syndic déchargé de toute responsabilité dans ce procès.
Extrait des minutes.
3 juillet—3 B. F. LEWIS, député greffier.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jonathan Alston s'a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William B. Johnson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
3 juil Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes peuvent concerner—Salut:

Qu'il soit connu que attendu que Charles Caffin, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé au register des testaments, dans et pour la paroisse et Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.—Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du treize février mil huit cent quarante, sur la pétition de Théodore Bailly Blanchard, exécuteur testamentaire de feu Théodore Nicolet, lequel ordre de vente a été accordé conformément aux délibérations des créanciers du dit feu Théodore Nicolet, dûment tenues le dixième, onzième et douzième jours d'octobre mil huit cent trente neuf, par devant Félix Grima notaire public, lesquelles délibérations ont été homologuées par un ordre de la dite Cour des Preuves, en date du [illegible] mil huit cent trente-neuf, le register des testaments offrit en vente publique, à l'encan le vingt-quatre avril mil huit cent quarante, pour compte de la succession du dit feu Théodore Nicolet, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle a été adjugée à Charles Caffin, plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire. Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ trois milles au-dessous de la ville, et sur la même rive du fleuve Mississipi, mesurant un arpent de face au dit fleuve Mississipi, sur quarante arpents de profondeur, borné d'un côté par [illegible] Nicolet, et de l'autre côté par une propriété ci-devant appartenant à la Banque des Etats-Unis; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans la quelle la succession a un quart à C. Caffin, mais par conséquent n'en a été vendu que les trois quarts, adjugés à Charles Caffin, plus offrant et dernier enchérisseur pour la somme de six mille cinq cents piastres.

Conditions—Un dixième comptant, et la balance payable à douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et devant en cas de non paiement porter intérêt à raison de dix pour cent l'an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre ce morceau de terre et améliorations ci-dessus décrits, en conséquence de défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité quelconque, dans l'avis de temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans les trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente, ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce premier jour du mois de juillet A. D. 1840.
(L. S.) W. F. C. DUPLESSIS,
3 juillet—4 Register des Testamens.

Succession de veuve Estevan Nunez.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St-Bernard—Cour des Preuves—Samedi, le premier août 1840, il sera vendu à la Cour de Paroisse de la paroisse St-Bernard, par Octave S. Rousseau, juge de la paroisse et ex-officio encanteur, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes, à l'effet d'effectuer un partage:
1o. Quelques meubles, lits, &c.
2o. Un lot de chaudières à sucre, un moulin à sucre, pour cheval, &c.
3o. Dix milles briques, un cheval et une paire de bœufs.
4o. Une quantité d'autres propriétés mobilières.

ESCLAVES.
1o. Ketty, négresse âgée de 36 ans, avec ses deux enfans, Melite, âgée de 7 ans, et James de 5 ans.
2o. Rosalie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfans, Louise, de 6 ans et Armantine, de 2 ans.
3o. Julie, négresse âgée de 36 ans.
4o. Humphrey, nègre âgé de 21 ans.
5o. Joaquin, nègre âgé de 18 ans.
6o. Catalina, négresse âgée de 11 ans.
7o. Patricio, négrillon de 11 ans.
8o. Antoinette, mulatresse âgée de 21 ans, et son enfant Manuel, âgé de 2 ans.
Tous ces esclaves, à l'exception de Julie, (qui quelque fois est sujette à l'asthme) sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIETES FONCIERES.
Un lot de terre, ou habitation, situé dans la paroisse St. Bernard, à environ quatorze milles du fleuve Mississipi, mesurant 25 arpents de face sur les deux côtés du chemin du Bayou aux Bœufs, borné à la limite supérieure des deux côtés du Bayou par la propriété de Mr. Augustin Toutant, à la limite inférieure par la propriété de Félix Morrene, ensemble les bâtisses y construites. Le tout sera vendu par arpent conformément à un plan qui sera exhibé au moment de la vente.
Conditions:—Les acquéreurs devront se mettre en possession de la propriété foncière.
Les meubles seront vendus comptant.
Les esclaves, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés et portant hypothèque.
Les actes de vente seront passés dans les dix jours qui suivront l'adjudication, au bureau de Octave Rousseau, notaire ex-officio—Si quelque acquéreur négligeait de signer la vente dans le délai susdit, les vendeurs se réservent le droit de revendre aux risques et périls des acquéreurs, après une vente préalable publiée dix jours à l'avance.
Dans le cas où les billets fournis par les acquéreurs ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à dix pour cent jusqu'à parfait paiement.—Les billets seront fournis en coupons, selon la convenance des co-héritiers.
2 juil.—6t 1 ps. OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

AVIS.—La société existant ci-devant, en cette ville, entre les soussignés, sous la raison de *Goodman, Levy & Co.* est ce jour, dissoute par consentement mutuel. G. S. Goodman et L. A. Levy jr sont chargés de la liquidation de ladite société, et sont autorisés de faire usage du nom de ladite société pour sa liquidation.
G S. GOODMAN,
L. A. LEVY Jr.,
ELIAS L. PHILIP,
1er. juil—12. S. EYTINGE.

AVIS.—La société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison de *Nugent, Turpin & Watt* à la Nouvelle-Orléans, et de Turpin Watt & Co. au grand-Gulf Mississippi, est ce jour, dissoute par consentement mutuel. Les affaires non réglées desdites maisons seront réglées par Richard Nugent, à la Nouvelle-Orléans, et pour F. W. Turpin et Hugh Watt, au Grand-Gulf, qui sont autorisés à faire usage des noms respectifs desdites maisons, pour la liquidation seulement.
RICHARD NUGENT,
F. W. TURPIN,
HUGH WATT.
Nlle-Orléans, 1er. juillet 1840.

AVIS.—Le soussigné, de la société ci-devant Nugent, Turpin & Watt, a pris en société M. Alfred H. Hopkins, de cette ville, et continuera les affaires par commission, sous la raison de Nugent, Hopkins & Co.
Nlle.-Orléans, 1er. Juillet 1840. RICHARD NUGENT.
1er. juillet—6.

AVIS.—La société connue en cette ville sous la raison de *Bajoliere & Macarty*, devant, d'un commun accord, être dissoute au 1er. Octobre prochain, les sociétaires offrent à vendre leurs marchandises au prix coûtant et pour du comptant.
J. C. BAJOLIERE,
D. B. MACARTY.
1er. juillet 1840—10 fois.

SOCIÉTÉ—Les soussignés ont formé, ce jour, une société à l'effet de transiger des affaires de commission en général, sous la raison de Varillat et Bryan.
H. VARILLAT.
1er juil—3 W. J. BRYAN.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le magnifique steamer MAID OF ORLEANS, capt. Van Houten, est prêt à recevoir [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à
3 juil JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

POUR ST-LOUIS ET ALTON et tous les ports intermédiaires—Le superbe steamer à passage MAID OF ORLEANS, capitaine J. Van Houten, est incessamment attendu, et partira pour les ports ci-dessus. On peut arrêter des chambres à notre office.
J. VAIRIN & Co.
30 juin 26, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Mardi le 7 juillet, à 6 heures P. M.—Le magnifique steamer DIANA, capt. F. Carter, partira positivement comme ci-dessus; laissant ainsi à ceux qui désirent voir le résultat des élections, la faculté de partir immédiatement.
Le steamer *Diana* ne prendra pas de fret, et tirant peu d'eau, il n'éprouvera aucun retard dans sa navigation par suite de la baisse des eaux. On peut arrêter des lits en s'adressant à
29 juin H. E. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée.

POUR LA HAVANE—Le superbe brick APALACHICOLA, capitaine G. Schneider, partira positivement pour le port ci-dessus samedi prochain 4 du courant. Pour passage seulement, ayant de belles chambres, s'adresser à
3 jt A. CAPDEVIELLE & Co.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette récemment doublée en cuivre, WATER WITCH, capitaine Arnoux, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à
3 jt A. CAPDEVIELLE & Co.

POUR LIVERPOOL—La barque ROMAN peut prendre 40 balles de coton sur le pont. S'adresser immédiatement à STETSON & AVERY,
3 juil 66, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Packet du 10 courant—Le packet fin voilier EMELY, capitaine Mead, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira positivement comme il est annoncé ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de superbes chambres, pour 40 passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à BOGERT & HAWTHORN,
3 jt 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.
La goëlette DELIGHT, partira positivement pour ce port, lundi 6 juillet. Pour fret de 300 barils ou passage ayant de très belles chambres, s'adresser à
1er juil. R. GRONING & Co.

POUR MARSEILLE—La belle barque JOHN BROWER, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN & D. FEHRMAN,
1 jt—3 No. 26, Bank Place.

POUR LA HAVANE.
Le brick doublé et chevillé en cuivre APALACHICOLA, capt. Schneidan, partira positivement pour le port ci-dessus mercredi, le 1er juillet. Pour passage seulement, s'adresser à
30 juin A. CAPDEVIELLE & co. 19, Toulouse.

POUR MATAMOROS PAR LE RIO GRANDE.
Devant partir dimanche, le 5 juillet prochain.
La goëlette packet régulier EMBLEM, capt. Remsey, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
30 juin—5 JOHN BELLOW jr. 107, Vieille Levée.

POUR PHILADELPHIE—La goëlette fin voilier GOV. ARNOLD, capitaine Holmes, ayant sa cargaison engagée peut prendre un chargement de fret. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à
30 juin J. W. ZACHARIE & Co.

DEMANDE DE NAVIRE—On a besoin de suite d'un brick du port de 1000 barils pour prendre un chargement pour St. Thomas. S'adresser à
30 juin—3 HENRY TETE, 13, Conti.

DEMANDE DE NAVIRE—On a besoin immédiatement d'un brick du port de 1000 barils pour prendre un chargement pour Kingston, Jamaïque. S'adresser à HENRY TETE,
30 juin—3 13, Conti.

POUR LA HAVANE—Passage seulement—La goëlette fine voilière FRANCIS AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à
24 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier CATHERINE, capitaine Cook, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. GODDARD, Jr.
29 juin 40, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, PERUVIAN, capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à
23 juin J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET,
26 juin 30, Toulouse.

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
2? KOHN, DARON & Co. 28, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à B & J P WHITNEY,
23 juin 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à
23 juin B & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.
Nlle. Orléans, le 2 juillet 1840.
CETTE banque sera fermée samedi prochain, 4 juillet. Les billets dûs ce jour seront payables vendredi le 3.
3 juil. GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS.
1er juillet 1840.
CETTE banque sera fermée samedi le 4 courant. Les billets dûs ce jour, seront payables vendredi le 3.
2 juil. J. W. HOUSTON, Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans le 1er. juillet 1840.
CETTE banque sera fermée samedi prochain, quatre juillet courant. Les billets dûs ce jour seront payables vendredi, qui sera un jour d'escompte, et les billets pour l'escompte devront être présentés jeudi.
1 jt RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DE LA BOURSE.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1840.
CETTE institution sera fermée samedi, le 4 courant. Les billets dûs ce jour seront payables vendredi, et les offres à l'escompte devront être faites jeudi.
1 jt. R. BRENAN, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
N. Orléans, 30 juin 1840.
CETTE Banque sera fermée samedi prochain 4 de juillet. Les billets dûs ce jour devront être payés la veille.
1 jt L. BERNARD, caissier.

AVIS.
BANQUE DES MARCHANDS.
Nlle-Orleans, le 30 juin 1840.
CETTE Banque sera fermée le samedi 4 juillet. Les comptes et billets dûs à cette banque devront être payés la veille, et les billets offerts à l'escompte seront reçus le jeudi 2 juillet.
Par ordre. ROBERT COPLAND,
1 juil Caissier pro tempore.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orleans, 30 juin 1840.
CETTE banque sera fermée samedi prochain, 4 juillet. Les billets et traites échéant ce jour-là devront être payés le jour précédent.
1 jt FREDERIC FREY, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE des CULTIVATEURS &c.
Nelle-Orléans, 29 juin 1840.
LES bureaux de cette institution seront fermés samedi prochain, 4 de juillet; les billets et traites échéant ce jour la devront être payés le jour précédent, et les offres pour l'escompte faites le jeudi 2 juillet.
Par ordre de la direction. A. BAUDUIN,
30 juin Caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Mercredi le 29 juin 1840.
CETTE banque sera fermée samedi prochain 4 juillet. Les billets dûs ce jour-là, seront payables le jour précédent, les billets pour l'escompte devront être offerts jeudi, et les réponses seront données vendredi.
30 juin R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
CETTE banque sera fermée le 4 juillet prochain. Les billets dûs ce jour, devront être payés la veille.
30 juin JOHN NICHOLSON, Caissier.

Succession de James B. Anderson.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de James B. Anderson, sont priées de les présenter au soussigné, dûment légalisées, le ou avant le 6 juillet prochain, et ceux qui doivent à la dite succession sont également requis de venir solder leurs comptes immédiatement.
26 juin—12. O. B. HILL, curateur.

AVIS.
Election d'un Représentant au Congrès et d'un Sénateur et Représentants à la Législature d'Etat.
CONFORMEMENT A LA LOI et d'après une proclamation du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné à tous les citoyens de la Paroisse de Jefferson ayant le droit de suffrage aux élections générales de l'Etat, que lundi, six juillet prochain, et les deux jours suivants, de 10 heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, les scrutins seront ouverts aux lieux et de la manière ci-après mentionnés, pour l'élection d'un Représentant au 27ème. Congrès des Etats-Unis pour le premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, d'un Sénateur pour le troisième District Sénatorial composé de la Paroisse de Jefferson, et d'un Représentant à la Législature d'Etat pour la dite Paroisse; et que l'élection sera tenue comme suit:
Le six juillet, en la maison de Cour de la Paroisse Jefferson sous la présidence de deux des Juges de Paix de cette Paroisse et du Juge de Paroisse soussigné.
Le sept juillet sous la présidence des mêmes juges à l'Hotel de Carrollton en cette Paroisse.
Le huit juillet, sous la présidence des mêmes juges, en la maison de Monsieur J. B. Drouet, situé sur la rive droite du Mississipi, au dessus de Carrollton.
Les six, sept et huit Juillet au District de Barrataria en cette Paroisse, chez MM. L. Commagère et P. A. St. Pé, nommés commissaires de la dite élection.
Les six et sept Juillet à la Chênière Caminada en cette Paroisse, chez M. Joseph Cossa, et le huit Juillet à la Grand Isle, chez M. Ribas sous la présidence Messrs S. B. [illegible] et Lewis Rondeau et William Hall, nommés Commissaires de la dite élection.
F. DUGUÉ,
29 juin 9 Juge de Paroisse.

DES propositions cachetées seront reçues par les soussignés, composant un comité des Marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle Orléans, jusqu'au lundi 6 juillet prochain, à midi, pour l'entreprise des réparations et augmentation à faire à la maison de Cour.
Le cahier des charges et les plans sont déposés et peuvent être examinés au bureau de M. Fred. Buisson, allée de la Bourse.
FRED. BUISSON, FELIX LABATUT, FÇOIS. CORREJOLLES, } Comité des Marguilliers.
27 juin—8

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic de la faillite Isaac Hart & Co. prie toutes les personnes qui ont des réclamations de les présenter, et celles qui doivent à ladite faillite de régler leurs comptes sous le plus bref délai. Wm. F. COMLY,
23 juin—10 97, rue du Camp.

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la porte après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 29 juin—6

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mocdacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Royale No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
30 j A. VAUDRICOURT

LE soussigné vient de recevoir par le navire Olympia un grand assortiment de bottines lasting, Napolitains, pantoufles vernis et en veaux, escarpins etc, qu'il offre à vendre à bon marché pour du comptant, à son magasin, rue de Chartres No. 156. P. CHIGÉ.
29 juin—6

UNE personne bien recommandée, ancien directeur et manufacturier de Verreries, en France, connaissant parfaitement la fabrication des cristaux et des verres, tailleur et graveur sur cristaux, offre ses services au public en général, ou à une société qui voudrait établir un établissement de ce genre ici ou au Mexique. S'adresser au bureau de placement et de correspondance, No. 93, rue du Canal. 20 juin—3

UN homme de 36 ans, bon forgeron pour habitation, connaissant et pouvant exécuter toute sorte d'ouvrage, désirerait trouver une place permanente. Il a avec lui sa femme, mais point d'enfants. Il peut fournir de bonnes recommandations, ayant déjà resté plusieurs années sur diverses habitations de cet Etat. S'adresser à A. P. au bureau de l'Abeille. 29 juin—3

RESIDENCE POUR L'ETE.
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
A PASCAGOULA.
UNE jolie maison située à un mille de la mer, sur la rivière Pascagoula. Cette maison offre toutes les commodités désirables pour une famille ou deux, pendant l'été; elle est composée de huit appartements, dans lesquels il y a six bois de lits, et les matelas, chaises, tables, nécessaires pour une famille; une cuisine spacieuse, chambres pour domestiques et aussi une maison pour prendre des bains; il y a sur le devant un joli parterre et des arbres fruitiers.
Possession en sera donnée immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à Victor Wiltz, rue de la Levée entre les rues Conti et Bienville, No. 66, ou à J. B. Delmas à Pascagoula. 26 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.
IL sera vendu aujourd'hui Vendredi 3 du courant, à 10 heures du matin, dans le magasin [illegible] au coin de la Levée et de la rue des Magasins, 200 caisses d'oranges fraîches de Sicile, dernièrement reçues de Messine par le Brick Maria Anne. 3 jt—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu samedi, le [illegible] prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date du 29 juin 1840, et sous la direction de L. S. Wilson, syndic des créanciers de Pierce Shannon & Brothers, les esclaves ci-dessous décrits, abandonnés par lesdits Shannon & Brothers, à leurs créanciers;
SCIPIO, griffe âgé de 36 ans, bon garçon de magasin et charretier.
HENRY, nègre âgé de 23 ans, bon garçon de magasin.
Conditions—Jusqu'au 1er. février 1841 de crédit, en billets souscrits et endossés à satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
8 juil.—3, 16, 20; 8 août—

PAR J. LEVY.
IL sera vendu sans réserve, vendredi prochain, le 3 courant, à 10 heures, dans la rue du Canal, entre les rues de la Levée et des Magasins, pour clore des ventes:
18 boucauts jambons,
48 barils bœuf. 2 juil.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ.
SAMEDI 11 juillet, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera offert en vente
LE FERRY DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ,
dont l'exclusif privilège, accordé par la législature de cet Etat, expirera le 1er. octobre 1843, consistant en deux bons bateaux parfaitement en état, quatre bons nègres accoutumés aux travaux journaliers de ces bateaux, deux ou trois cents cordes de bois, plus ou moins; enfin tout ce qui appartient à ce Ferry.
On peut traiter à l'amiable en s'adressant à M. J. B. Dupeyre ou aux susdits encanteurs, chez qui l'on peut voir l'inventaire.
Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente. 2 juillet.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de U. Wale.
IL sera vendu jeudi, le 16 courant, à 11 heures, dans la rue [illegible], au No. 38, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orleans, portant la date du 29 juin 1840. Les effets suivants appartenant à la succession de Uick Wale.
Meubles de maison, liqueurs, vins &c.
Conditions comptant. 2 juillet—2, 9 et 16.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ.
SAMEDI 11 juillet à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera vendu sans réserve, une propriété située au faubourg Marigny, consistant en un terrain mesurant 62 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 86 pieds de profondeur, et face à la rue Marigny, ainsi que la maison et améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions:—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 2 juil.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu mercredi le 15 courant, à la Bourse St. Louis, à midi, par ordre de l'exécuteur de la succession de Chs. [illegible] pour le compte et risque de J. A. Romer qui n'a pas rempli les conditions de la vente faite à ce dernier le 14 décembre 1839.
Les Esclaves ci-après nommés.
JANE, négresse âgée de 41 ans, et ses deux enfans JAMES, âgé de 9 ans, et William, âgé de 6 ans.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance les billets porteront intérêts à 10 pour cent jusqu'à paiement intégral.
L'acte de vente sera passé devant Carlisle Pollock notaire, aux frais de l'acquéreur. 1er juil.

Vente positive d'immeuble.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, samedi 11 juillet à midi, à l'arcade des bains, rue St. Louis:
4 lots de terre situés dans le faubourg Delassize dans la paroisse de Jefferson et désignés par les Nos 1, 19, 19 et 20 [illegible] compris dans les lots Pleasant, Laurel, Harmony et Live Oak. Lesdits lots [illegible] de face sur la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles d'après un plan dressé par B. Buisson en date du 26 avril 1836.
Les propriétés ci-dessus seront vendues sans aucune réserve pour clore une affaire.
Les actes de vente seront passés devant M J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Conditions comptant. 30 juin

PAR M. BARNETT SENR.
(Vente de Syndic.)
IL sera vendu vendredi, le 3 juillet prochain 1840, à 10 heures A. M., au No. 27, de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 mai dernier 1840, les meubles suivants, abandonnés par Thomas J. Beck à ses créanciers:
Une bibliothèque avec des livres,
Un lit,
Un side-board avec le dessus en marbre,
Un lavabo,
Une table ronde,
Un bureau,
Un sofa.
Conditions—Comptant. 23 juin—10

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 26 juin 1840.
LA Légion de la Louisiane prendra les armes samedi 4 juillet prochain et se réunira sur la Place d'Armes à 5 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée de notre indépendance.
La compagnie des Mont Vernont Mousquetaires, capt St. Angelo, se rendra sur la place [illegible] heure avant [illegible] pour fermer la grille et en garder les portes.
Le Major Reif du bataillon d'artillerie est requis de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le service effectif de l'arme confié à ses soins.
Les officiers supérieurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.
Le Lieut Colonel commandant C. DAUNOY.
L'adjudant Major de la Légion C. MASSIEF.
27 juin

DRAGONS D'ORLEANS, 1814 & 1815.
LA Compagnie montera à cheval samedi prochain 4 juillet, à 4 1-2 du matin. Equipement complet, tenue d'été, rendez-vous place St. Antoine.
Par ordre du Capitaine.
F. LAMBERT, Maréchal-des-Logis-Chef.

LANCIERS D'ORLEANS.
LA Compagnie montera à cheval samedi prochain 4 juillet, à 5 heures précises A. M. en grande tenue, pantalons blanc d'uniforme et se réunira sur la place du Cirque, au bout de la rue d'Orléans.
On recommande ponctualité et bonne tenue.
Par ordre du Capitaine,
LECOUR DE BILLOT,
2 juil. Maréchal-des-Logis-Chef.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
LA Compagnie montera à cheval, samedi prochain, 4 du courant, et se réunira place du Cirque, à 6 heures du matin en grande tenue d'été. Par ordre du capitaine.
C. [illegible]
Nlle Orléans, le 2 juil. 1840. Ml. des logis chef par int.

CHASSEURS ST. BERNARD.
LA compagnie montera à cheval [illegible] prochain quatre du courant à cinq heures du matin et se réunira sur la Place Washington, pantalon blanc, équipement complet.
Chaque membre est requis, sous peine d'amende, d'être ponctuel au rendez-vous.
Par ordre du capitaine commandant.
TH. DE LACROIX,
1 jt—2 Maréchal des Logis-chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
VOUS monterez à cheval, samedi prochain, 4 juillet, à 5 heures du matin, l'appel se fera à 5 1-2 heures précises au lieu ordinaire de rendez-vous—Tenue d'été.
Par ordre du capitaine.
30 juin E. PLANCHARD, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le Bataillon prendra les armes samedi prochain 4 juillet, à 6 heures précises du matin.
Equipement complet, tenue d'été. Réunion à l'arsenal rue St. Pierre.
Par ordre du major.
A. SCHREIBER,
30 juin Adjt. major.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION.
La Compagnie prendra les armes samedi prochain 4 juillet, pour célébrer l'anniversaire de notre Indépendance.
Grande tenue, pantalon blanc. Rendez-vous ordinaire, à 5 heures du matin. La Légion devant se trouver sur la Place d'Armes à 6 heures précises.
Par ordre du capitaine Justin Durel.
ANT. DUBUC, sergent major.
P.S. Le capitaine espère qu'avec le concours des membres zélés il parviendra à réorganiser la Compagnie.
29 juin

VOLTIGEURS D'ORLEANS—Attention!
LA Compagnie prendra les armes samedi prochain 4 juillet, pour célébrer l'anniversaire de notre Indépendance.
Grande tenue, pantalon blanc. Rendez-vous ordinaire à cinq heures du matin, la Légion devant se trouver sur la Place d'Armes à six heures précises.
Par ordre du capitaine.
BALLAND,
1 jt Sergent Major.

JAEGER ACHTUNG.
Die mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Samstag den 4 July morgens halb nach 5 uhr in voller uniform (ohne tornister) auf dem versamlungs zimmer einzufinden.
Auf Befehl des I. Lieutenant.
H. UFFERT.
S. C. WAGNER, Oberjaeger.
New-Orleans, 2 July 1840.

CAZADORES DE ORLEANS,
ATENTION!!!
La compania se reunira el Sabado, 4 de julio proximo, a las cinco en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para celebrar el Aniversario de la independencia de los Estados Unidos de America: Siendo este dia el mismo que el Aniversario de la Compañia, se recomienda la mayor asistencia y puntualidad a los miembros por el atraso de dicho cuerpo, la reunion en el parage acostumbrado.
Por orden del comandante accidental.
F. A. GARCIA,
3 junio Sargento primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
ATENCION!!!
La compañia se reunira el sabado 4 de julio, a las 5 de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, en el parage acostumbrado, para celebrar el aniversario de la independencia; se recomienda a los miembros activos el cumplimiento de esta orden, dada por el jefe superior de la Legion.
Por orden del capitan
FRANCISCO SOLER,
1 julio Sargento primero.

GUARDIA DI JACKSON.
La Compagnia si riunira sabbato 4 luglio al solito luogo piazza Congo, alle ore 5 1-2 di mattina, in grande tenuta.
Per ordine del Capitano,
TRUSCONI, Sergente Maggiore.
30 juin.

MOSCHETTIERI DI MONTE-VERNON.
Sabato prossimo, alle cinque in punto della mattina, la compagnia si troverà riunita, armi e bagaglio, nel passaggio della Borsa di San Luigi per attendere alla celebrazione del *Quattro di Luglio*.
Una mezz'ora prima, un picchetto di quattro Moschettieri andrà a guardare i cancelli della piazza d'armi: non permettendosi l'entrata che a truppe o individui in uniforme. Il Sergente Maggiore è particolarmente incaricato della esecuzione di quest'ordine.
Il capitano
30 juin SANTANGELO.

MOUCHOIRS de Veronnes de toutes sortes, à vendre par
29 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par
29 juin BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

AVIS—A partir de ce jour, M. Paul Lacroix est autorisé par notre maison à faire les achats et ventes de sucre et melasse. HERMOGENE BROWN & Co.
1er juillet—3 No. 9, rue Conti.

A VENDRE par le soussigné, vins en barriques, demi barriques, Montferrant, Bourg Margaux et St. Julien, vine blanc de Barsac et Sauterne en barils, vins en caisses de Lafitte, Haut-Brion, St. Julien Margaux, Larose &c.
Muscat en caisses.
Anizette fine et surfine de Bordeaux.
Vinaigre de Bordeaux,
Eau de vie de preuve d'Amérique.
Pruneaux en grands et petits paniers.
Conserves Alimentaires.
Truffes au naturel.
Saucissons &c. CH. DUBEQUA.
1 juil 15, rue Conti.

HOTEL DE LA PASSE CHRISTIAN.
LES prix pour la pension et le logement à l'établissement ci-dessus, seront, depuis le 1er juillet 1840, sont fixés comme il suit, savoir:
Pension par mois, $30
" par jour, 2
Enfans et domestique demi prix.
On trouvera des vins et des liqueurs de premier choix, et les prix seront aussi modérés que possible.
Des chambres pourront être arrêtées chez THOMPSON,
30 juin—6 No. 66, rue de la Douane.